

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1965

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu et M. Pajot

ARTICLE 17

Supprimer les alinéas 1 et 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de rétablir interdiction de créer des embryons transgéniques ou chimériques.